

Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1911, lu à l'assemblée générale du 6 juillet 1912, à Fribourg [suite et fin]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 17

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

printemps de piquer de trop de fleurs sa robe verte et à la rose, de donner trop de parfums ? Est-ce la faute des jeunes filles, après tout, si les projets de mariage restent trop longtemps dans le domaine des rêves ; si, par ces temps de vie chère, le dieu folâtre et joufflu qui préside à la fondation des jeunes ménages a tellement ralenti son pas que l'officier d'état civil peut l'emboîter sans peine. Laissez donc la coquetterie remplacer l'appau trop souvent impalpable de la corbeille de noce.

A suivre.)

M. BERSET.

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1911, lu à l'Assemblée générale du 6 juillet 1912, à Fribourg.

(Suite et fin.)

Recettes extraordinaires.

Remboursement de capitaux.

a) Prélèvements sur le compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins.	Fr.	27,000	—
b) Remboursement total ou partiel de 3 titres hyp.	»	4,600	—
c) Amortissement sur 3 titres hypothécaires	»	600	—
Total	»	<u>32,200</u>	—

Les cédules de rachat devaient toutes être remboursées au 1^{er} janvier 1907. Néanmoins, malgré les efforts du Comité, il restait dû, au 31 décembre 1911, sur 5 cédules, un solde de 1,024 fr. 87. Il convient d'ajouter que 3 de ces titres, faisant pour un montant total de 451 fr. 49, peuvent être considérés, d'ores et déjà, comme des non-valeurs, leurs débiteurs ayant quitté l'enseignement depuis plus ou moins longtemps, sans aucun droit à la pension.

Dons et legs.

Point.

Dépenses ordinaires. — Pensions.

En 1911, la Caisse de retraite a payé les pensions suivantes, échues au 31 décembre 1910 :

a) 26 pensions de 80 fr., selon statuts de 1871.	Fr.	2,080	—
b) 23 pensions de 120-300 fr. (loi de 1881).	»	4,875	—
c) 66 pensions de 150-500 fr. (loi de 1895).	»	29,350	—
Total pour 115 pensions	Fr.	<u>36,305</u>	—
En 1910, la Caisse avait payé 113 pensions par	»	35,025	—
Soit une augmentation de	Fr.	<u>1,280</u>	—

Les diminutions, par suite de décès ou autres causes, se sont élevées à 1,070 fr., tandis que les augmentations résultant des nouvelles pensions ont atteint 2,500 fr.

Deux institutrices et trois instituteurs, au bénéfice de la loi de 1895, ont reçu, en 1911, leur première pension de 500 fr. échue au 31 décembre 1910.

Sur les 115 pensions payées, 30 ont été acquises à des veuves ou veufs et 6 à des orphelins de sociétaires décédés.

Depuis 1882, soit pendant 29 ans, la Caisse de retraite a payé à ses membres, en pensions et secours, la somme de 572,463 fr.

Remboursements de cotisations.

Les remboursements de cotisations, prévus à l'art. 9 de la loi, se sont élevés, en 1911, à 971 fr. 40, chiffre en diminution de 139 fr. 60 sur celui de l'année précédente.

Traitements. — Frais d'administration.

Cette rubrique présente un sommaire de 943 fr. 50, chiffre qui peut être considéré comme normal. Il comprend le traitement du Caissier et la rétribution du Président et du Secrétaire, pour 1911, les indemnités de séances et de route allouées aux membres du Comité, pour 1910, et à la Commission examinatrice, pour 1911, et, enfin, les dépenses du Caissier pour ports et matériel de bureau.

Depuis 1911, en effet, la Caisse de retraite, comme beaucoup d'autres institutions, a été privée du droit à la franchise de port.

Impôts.

En 1911, le Caissier a payé pour impôts sur les titres.	Fr.	1,275 95
En 1910, il n'avait payé que	»	792 60
	Augmentation	<u>Fr. 483 35</u>

Cette augmentation considérable est due à une erreur de plume commise dans un bureau de contrôle du canton. Par suite de cette erreur, notre Caisse a, pendant plusieurs années, payé l'impôt pour un capital notablement inférieur au sommaire des capitaux imposables figurant au rentier. Cette erreur ayant été découverte, notre Caissier fut appelé à payer des arrérages d'impôt s'élevant à 357 fr. 45.

Depuis de longues années, les titres de la Caisse de retraite étaient inscrits à l'impôt dans la commune de Belfaux. Profitant du changement dans la personne du Caissier, le Comité chargea M. Lanthmann de faire le nécessaire pour transférer notre chapitre à l'impôt dans la commune de Fribourg, siège juridique de la Caisse, et de procéder, en même temps, à une revision des titres inscrits, afin d'éviter, cas échéant, le payement d'impôts abusifs.

Divers.

Cette rubrique accuse un total de 95 fr. 59. Le Caissier y fait figurer certaines dépenses qui se présentent chaque année, telles que ports des

rembours et des mandats d'encaissement. Une partie de ces dépenses étant ultérieurement remboursées par les intéressés, se trouvent reportées en recettes.

Dépenses extraordinaires.

Placements de capitaux.

a) Versements au compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des recettes	Fr.	41,175 10
b) Un prêt sur obligation hypothécaire.	»	20,000 —
Total	Fr.	<u>43,175 10</u>

Secours.

Nous n'avons reçu aucune demande de secours de la part de membres y ayant droit.

Divers.

Trois postes ayant le caractère de dépenses extraordinaires, c'est-à-dire faites une fois pour toutes, ont été portés dans cette rubrique pour la somme totale de 130 fr. 80.

Résumé du compte de Caisse.

RECETTES ORDINAIRES

Solde du compte précédent	Fr.	3,567 84
Intérêts des capitaux	»	18,700 80
Cotisations des sociétaires.	»	15,660 —
Subside de l'Etat	»	17,890 —
Amendes scolaires	»	3,182 25
Divers.	»	45 85

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Remboursements de capitaux.	»	32,200 —
Total	Fr.	<u>91,246 73</u>

DÉPENSES ORDINAIRES

Pensions	Fr.	36,305 —
Remboursements de cotisations	»	971 40
Traitements. — Frais d'administration.	»	943 50
Impôts	»	1,275 95
Divers.	»	95 59

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Placements de capitaux	»	43,175 10
Divers.	»	130 80
Solde en Caisse au 31 décembre	»	8,349 39
Total	Fr.	<u>91,246 73</u>

Dégageant de ces chiffres les recettes et les dépenses *réelles*, c'est-à-dire afférentes à l'année 1911, nous trouvons que les premières s'élèvent

à 55,478 fr. 89, en augmentation de 13,250 fr. 72 sur celles de 1910, et les secondes à 39,722 fr. 24, en augmentation de 1,497 fr. 67.

L'augmentation considérable des recettes s'explique entièrement par les plus-values constatées aux chapitres des cotisations, du subside de l'Etat et des amendes scolaires. Quant à l'augmentation des dépenses, nous la trouvons justifiée dans les rubriques pensions et impôts.

Mouvement des capitaux.

Sommaire des capitaux au 31 décembre 1910	Fr.	457,474 47
Placements en 1911.	Fr.	43,175 10
Remboursements en 1911.	»	32,200 —
Excédent des placements, soit augmentation des capitaux.	»	10,975 10
Sommaire des capitaux au 31 décembre 1911	Fr.	<u>468,449 57</u>

Rentier.

Au 31 décembre 1911, le rentier de la Caisse de retraite comprenait 80 titres, soit obligations et cédules hypothécaires, actions, cédules de rachat et un livret de banque faisant ensemble pour le capital susmentionné de 468,449 fr. 57.

Bilan au 31 décembre 1910.

<i>Actif.</i> — Sommaire du rentier.	Fr.	468,449 57
Int. échus impayés et rates à ce jour	»	9,930 79
Cotisations impayées.	»	895 —
Autres redevances et pré-tentions	»	1,505 —
Mobilier (un coffre-fort)	»	470 —
Solde en caisse l'exercice.	»	8,349 39
Total de l'Actif		Fr. 489,599 75
<i>Passif.</i> — Pensions échues ce jour et payables en 1912	Fr.	36,080 —
Autres redevances passives	«	200 —
Total du Passif		Fr. 36,280 —
Fortune nette au 31 décembre 1911.	Fr.	453,319 75
Fortune nette au 31 décembre 1910.	«	440,289 44
Augmentation pour l'exercice		Fr. 13,030 31

Cet important accroissement du capital de la Caisse est dû, pour la moitié environ, à l'augmentation de la cotisation des membres et à celle correspondante du subside de l'Etat.

Séances du Comité.

Votre Comité a tenu, en 1911, ses quatre séances habituelles dans lesquelles il a été appelé à s'occuper de 40 affaires de nature diverse :

examen des comptes de 1910, placement de capitaux, taux des titres hypothécaires, impôt sur les titres, pensions, perception des cotisations, rentrée des arriérés, etc., etc. Dans cette dernière catégorie, ne figurent pas moins de 63 cas individuels de retard dans le paiement des cotisations et autres redevances. En outre, 10 affaires ne souffrant pas de trop longs retards ont été liquidées par voie de circulation des pièces.

Toutes ces questions ne sortent pas du cadre ordinaire dans lequel se trouve enfermée une administration comme celle de la Caisse de retraite. Aucune ne présente un intérêt spécial et quelques-unes des décisions prises ont, du reste, déjà été mentionnées dans le cours de ce travail. Nous ne nous étendrons donc pas davantage sur ce sujet et terminerons ici notre compte rendu en nous réjouissant avec vous du beau résultat financier de l'année 1911. Nous félicitons le corps enseignant d'avoir compris, quoique un peu tard, que le meilleur moyen de mettre la Caisse de retraite à même de satisfaire à sa tâche, dans le présent et dans l'avenir, est de lui donner pour base un capital aussi élevé que possible. Les besoins matériels du corps enseignant, comme des autres classes de la population, augmentent rapidement, tandis que les ressources que l'Etat peut mettre à notre disposition resteront toujours forcément limitées. Pour les membres qui attendent de notre institution de prévoyance une aide plus efficace, c'est donc, plus que jamais, le moment de mettre en pratique la vieille devise : Aide-toi, le Ciel t'aidera.

La Tour-de-Peilz, juin 1912.

POUR LE COMITÉ :
Le Secrétaire : **H. GUILLOD.**



ÉCHOS DE LA PRESSE

Comment parler aux enfants ? — « Avec les enfants, qui sont par excellence des vivants, il faut être frais, vivant, tout à fait à son affaire, comme si la chose décrite vous arrivait sur l'heure. Le moindre détail réaliste et vécu laisse plus de traces que tout un long exposé abstrait. La vie, si seulement on le lui permet, s'enseigne par elle-même. Et je suis convaincu qu'il n'y faut pas de qualités spéciales. Pourvu qu'on sache se découvrir sa véritable veine naturelle et s'en servir, chacun a de quoi trouver autour de lui ce qu'il faut et le donner ensuite. Ne disons pas qu'il faut être comme celui-ci ou celui-là qui ont des dons exceptionnels. Certes, ceux-là peuvent nous donner une première impulsion ; mais une fois cette impulsion reçue, on peut marcher par soi-même, renouveler, étendre, enrichir l'expérience d'autrui. Aimer les enfants, rester près des enfants par le cœur, être un brave homme avec des yeux ouverts et des oreilles attentives, si vous y joignez ce que chacun a appris et recueilli de la vieille expérience de l'humanité, cela suffit à vivifier vos paroles et à faire de vous des éveilleurs d'âmes. »